


Zoom sur les emplacements réservés



**PLAN  
REGLEMENTAIRE  
A19**  
**Zonage et dispositifs pré-opérationnels**  
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE  
**MENNEVILLE**

**BOULOGNE-SUR-MER** ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2016 et le 7 mars 2019  
**Côte d'Opale** (seconde délibération prévue par l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme)  
APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information :  
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

- Légende**
- ZONAGE (art.L151-9 du CU)**
- Zones urbaines
  - Zones à urbaniser
  - Zones naturelles et forestières
  - Zones agricoles
- EMPLACEMENT RESERVE**
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (art.L151-41 du CU), ou en vue de la réalisation de programme de logements (art. L123-2 b) du CU
- SITE PROJET**
- Economique (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
  - Zone Potentielle de Développement Futur
- HABILLAGES CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
  - Exploitation Agricole
  - Périmètre 100 m exploitation agricole
  - Captage
  - Surface en eau
  - Cours d'eau (rivière, fleuve)
  - Voie ferrée
  - Bâtiment
  - Cimetière
  - Equipement sportif
  - Parcellaire
  - Limite de commune